

Un point-justice c'est ...

- **un service gratuit pour tous** mineurs comme majeurs, résidents ou non sur la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

- **une équipe de professionnels** à l'écoute et disponible avec ou sans rendez-vous

- **structures d'accueil**

Lillers

Antenne communautaire
7 rue la Haye

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Bruay-La-Buissière

Maison des Services
39 rue Pierre Bérégovoy

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Houdain

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5 place de la Marne

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Auchy-les-Mines

Maison pour tous
rue Paul Émile Victor

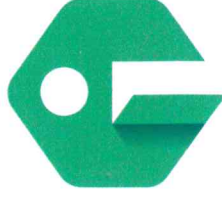
Le lundi et le mardi : 9h-12h / 13h30-16h30

Besoin
d'un rendez-vous?
d'une information?

Un seul contact :

03 62 61 48 90

pointjustice@bethunebruay.fr



point-justice
informer, orienter, aider

Une équipe de professionnels
est à votre écoute et vous
reçoit gratuitement.



www.bethunebruay.fr



Pour quel(s) motif(s) se rapprocher d'un point-justice ?

Dans le point-justice, vous trouvez des réponses d'ordre juridique ou administratif et une orientation sur-mesure. Une équipe de professionnels vous aide à exercer vos droits et/ou vos devoirs et vous propose de résoudre votre litige à l'amiable (alternative aux poursuites judiciaires).

Vous souhaitez résoudre un différend familial

● Droit de la personne et des familles

Prenez connaissance de vos droits et devoirs en matière de :

- PACS, mariage, union libre,
- divorce, séparation, autorité parentale,
- filiation, nom,
- succession, tutelle,
- procédures judiciaires.

● Médiation familiale

La médiation familiale permet de rétablir le dialogue et de trouver des solutions amiables et équitables en cas de conflits familiaux : séparation du couple parental, relation parents/adolescent, conflit inter-générationnel...

Vous devez sortir du surendettement

● Surendettement

Une prise en charge personnalisée est proposée à toute personne ne parvenant plus à faire face aux factures, échéances de crédit, dettes...

Vous êtes victime de violence, d'escroquerie

● Aide aux victimes de violences

La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales est effectuée par un réseau de professionnels, pour une aide et un accompagnement social, psychologique et juridique.

● Aide aux victimes d'infractions pénales

L'aide s'adresse notamment aux victimes et/ou aux proches :

- d'une agression,
- d'un accident,
- d'un vol, d'une escroquerie,
- d'un contentieux médical.

Vous êtes victime de discrimination

● Droit administratif

Le délégué du défenseur des droits peut être saisi par :

- toute personne physique ou morale qui s'estime lésée par le dysfonctionnement d'une administration ou d'un organisme investi d'une mission de service public,
- un enfant qui invoque la protection de ses droits,
- toute personne victime d'une discrimination.

Vous avez besoin de connaître vos droits de consommateur

● Droit de la consommation

Ce droit concerne tout type de contrat (téléphonie, banque, assurances...) et vise à défendre les intérêts des consommateurs. Les associations conseillent les familles sur les conditions de résiliation, sur les démarches et les actions possibles en cas de litige.

Vous voulez solutionner un conflit voisinage, commerçant, employeur, administration...

● Différends et litiges en tout genre

Le conciliateur de justice est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties (physiques ou morales) et les aider à résoudre à l'amiable leur litige.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen, tapage, insultes) ;
- différends relationnels (propriétaire/locataire, employeur/employé, sociétés, artisans...)

